

GUIDE REDACTIONNEL :
DOCUMENT A TRANSMETTRE PAR COURRIER ELECTRONIQUE A :
ce.iena35@ac-rennes.fr

2016 - 2019

Références:

art.151-1 code de l'Éducation

circ. MENESR :2014-184 du 19 déc.2014

1. DONNÉES GÉNÉRALES

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Ville de Rennes

Nom du correspondant : François Mesure

Fonction : Directeur Education Enfance

Adresse : 82, rue de Paris – 35 000 Rennes

Téléphone :

Adresse électronique : dee@ville-rennes.fr

Périmètre et public du PEDT

13 425 enfants sont inscrits dans les écoles publiques en septembre 2015¹.

Le niveau des effectifs scolaires est en constante progression depuis 2008 ; depuis 2010, 60 ouvertures de classes et plus d'un millier d'élèves supplémentaires accueillis dans les écoles publiques rennaises. Cette évolution est directement liée à la combinaison de deux facteurs : d'une part le maintien à un niveau élevé du nombre annuel des naissances domiciliées sur le territoire rennais mais également, et dans une plus large mesure, au nombre de livraisons de logements sur Rennes (1 500 logements livrés par an). La politique ambitieuse du Programme Local de l'Habitat rennais qui vise à répondre à la demande des actuels et futurs habitants en matière de logement a, entre autres, permis la création de plusieurs Zones d'Aménagement Concerté (notamment celles de la Z.A.C. de la Courrouze et de Beauregard-Quincé/Porte de Saint-Malo avec de fait un accroissement de la démographie scolaire sur ces secteurs).

La nouvelle géographie prioritaire s'est concrétisée à Rennes par la mise en place de 5 Réseaux de l'éducation prioritaire dont 1 REP+. Ces réseaux représentent 25 écoles et 4 800 élèves scolarisés (35% des effectifs totaux).

REP+:

Collèges des Hautes Ourmes, Ecoles Torigné,Volga

4 REP:

Collège La Binquenais, Écoles Guillevic, Lafaye,

Collège des Chalais, Écoles Clémenceau, Chalais /Prévert, des Clôteaux

Collèges Rosa Parks, Écoles A Chédid, Guyenne, J Moulin

Collège Clothilde Vautiers, Écoles des Gantelles, Trégain

Chaque réseau élabore un projet dont les objectifs visent à renforcer les soutiens apportés aux élèves scolarisés autour des axes, objectifs et des actions suivantes:

Des élèves accompagnés dans leurs apprentissages et dans la construction de leur parcours scolaire par :

¹ Cf. annexe 1

La scolarisation des moins de trois ans
Le dispositif "Plus de maîtres que de Classe"
Un accompagnement continu jusqu'à 16h30 pour les élèves de 6ème
Développer l'ambition et la curiosité des élèves pour les aider à construire leur parcours

Un cadre propice aux apprentissages:

Garantir l'acquisition du "lire, écrire, parler"
Conforter une école bienveillante et exigeante
Mettre en place une école qui coopère avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire
Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative
Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels
Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux
Un accueil de parents, chaque matin pour mieux les associer à la vie de l'école

Cette politique positionne le réseau de l'éducation prioritaire dans le territoire comme un élément contribuant à la cohésion sociale, luttant contre les inégalités, s'inscrivant en complémentarité et cohérence avec notamment le projet d'actions territorial du contrat de ville de Rennes Métropole (PAT).

Les contenus des prochains projets des écoles des REP rennais s'inscriront dans ce nouveau cadre.

Ceux-ci permettront probablement de partager des objectifs communs (parentalité, continuité éducative, cohérence éducative, vivre ensemble) avec les projets pédagogiques des structures de la Direction Éducation Enfance de la Ville de Rennes et les ceux des associations partenaires. La mise en œuvre des actions du PEDT 2016-2019 seront ainsi collectivement portées et gagneront ainsi en efficacité.

Mode(s) d'inscription aux activités proposées :

L'objectif est de valoriser l'approche qualitative et de rechercher une cohérence avec les projets d'écoles pour offrir aux enfants des parcours éducatifs cohérents. Pour cela, les directeurs ou directrices d'écoles, en lien avec le responsable éducation loisirs (REL), veillent à ce que les modalités d'inscription favorisent l'équité entre les enfants, quels que soient les types d'ateliers périscolaires. Des temps de concertation sont prévus à cet effet. L'offre périscolaire et extrascolaire demeure accessible grâce à une tarification modulée en fonction des ressources des familles.

Les 83 écoles élaborent chacune en mode collaboratif sous la coordination du REL un programme d'ateliers et d'organisation périscolaire spécifique reposant sur les ressources et les partenariats avec les équipements du quartier. Dans chaque école, les inscriptions sont réalisées par cycle ou libre d'accès à la demande selon les tranches d'âge.

2. PARTENAIRES DU PROJET :

Partenaires institutionnels :
CAF, DDCSPP, Education Nationale, OCCE, FCPE, DRAC,

Partenaires associatifs:
Ligue de l'enseignement, Francas, Centre Paul Bert, AFEV
Une centaine d'associations rennaises interviennent sur les ateliers périscolaires

Autres partenaires :
Directions des sports et de la Culture, Service santé-enfance, équipements culturels

3. MÉTHODE

État des lieux :

Organisation de la journée de l'enfant

La Ville de Rennes a souhaité que la réforme des rythmes éducatifs s'inscrive dans la continuité de la politique éducative locale menée et de l'offre périscolaire déjà proposée dans les écoles tout au long de la semaine scolaire. Dès la rentrée 2013, la nouvelle organisation de la semaine a privilégié l'intérêt de l'enfant, la prise en compte des préoccupations légitimes mais parfois contradictoires exprimées par la communauté éducative, ainsi que l'organisation des familles au quotidien. Le choix de l'organisation a été conforté par la mise en place d'une votation citoyenne permettant l'expression des familles. L'organisation permet :

- Un allongement du temps d'enseignement le matin, plus propice aux apprentissages, avec une régularité des horaires (le mercredi matin compris) : de 8h 45 à 12h les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis matins. L'accueil du matin (CALM) fonctionne de 7h30 à 8h35, heure à laquelle les enfants sont pris en charge par les enseignants.
- Une pause méridienne revisitée - 12h à 14h15 afin de favoriser un temps de restauration scolaire de qualité et de proposer une offre périscolaire enrichie, intégrant des activités de détente et d'éveil propices au retour aux apprentissages scolaires. La mise en place de la réforme permet de proposer davantage d'activités sur le temps du midi, notamment aux élèves de moyenne et de grande section maternelle qui ne font pas la sieste.
- Un temps scolaire réduit l'après-midi, de 14h15 à 16h15 (fin à 16h le vendredi après-midi), qui permet d'alléger la journée scolaire sans remettre en cause la pratique du décroisement en maternelle. Le décroisement permet aux enseignants de maternelle de prendre en charge, en ateliers réduits, les enfants de moyenne et grande section, pendant la sieste des petits.

Des organisations spécifiques sur quelques écoles

Afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et aux attentes de la communauté éducative, la Ville de Rennes a souhaité permettre, sur proposition du conseil d'école, **la mise en place d'horaires décalés dans 7 écoles**, soit pour l'ensemble du groupe scolaire soit pour les maternelles uniquement:

- classe de 8 h 45 à 11 h 45 tous les matins y compris le mercredi ;
- pause de 11 h 45 à 14 h les lundis, mardi, jeudi et vendredi ;
- classe de 14 h à 16 h 15 tous les après-midi y compris le vendredi.

Les bilans sont positifs et ces organisations sont plébiscitées par les professionnels de l'école. La ville est favorable à ce type de déploiement sur d'autres écoles maternelles dès lors que les conseils d'école les valident. Organisation qui sera maintenue partout où cela est souhaité.

Les accueils périscolaires²

Le temps du midi (de 12 h à 14 h 05) est un moment privilégié pour proposer des ateliers périscolaires : Près de 70 % des 13 145 enfants scolarisés dans les écoles publiques rennaises fréquentent quotidiennement la restauration scolaire. Ce chiffre cache cependant de fortes disparités avec une fréquentation beaucoup plus basse particulièrement sur les territoires prioritaires (entre 40 et 55%). L'organisation d'un retour anticipé pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine a été décidée sur les écoles en REP et REP+ pour permettre aux enfants qui en ont

² Cf. annexe – bilan des activités périscolaires 2014-2015

le plus besoin d'accéder à l'ensemble de l'offre périscolaire proposée par la Ville. Cet accueil est gratuit pour les familles.

L'objectif est de développer sur le temps du midi une palette d'activités culturelles, sportives, artistiques ou artisanales avec une approche ludique et de permettre au plus grand nombre d'enfants d'y accéder. Cette offre d'activités riches et variées prend en compte le rythme et les besoins de l'enfant et est accessible à tous, grâce à une tarification modulée en fonction des ressources des familles.

L'accueil du midi est déclaré en accueil de loisirs depuis le 1er septembre 2013 pour les enfants de maternelle. L'aménagement du temps du midi a été généralisé à toutes les écoles depuis la rentrée 2004 en élémentaire, et à toutes les tranches d'âge depuis la rentrée 2013.

Cet aménagement permet de bénéficier d'un taux d'encadrement privilégié dans le cadre du Projet déductif territorial (1 animateur pour 14 enfants en maternelle et 1 animateur pour 18 enfants en élémentaire ; ce taux d'encadrement est resserré à un 1 pour 14 en élémentaire dans les écoles situées dans les REP et REP+ réseaux d'éducation prioritaire) et d'un niveau de qualification important des équipes. Il se traduit par la présence dans chaque école :

- d'un Responsable éducation loisirs (REL) titulaire : il est responsable d'une équipe d'animateurs. Il est chargé de la conception et de la mise en œuvre du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de la Ville de Rennes.

En juin 2013, la Ville de Rennes s'est engagée à réfléchir sur le métier de Responsable éducation loisirs. Depuis le 1er janvier 2015, l'ensemble des postes de Rel est dorénavant fléché sur le grade d'animateur territorial afin de prendre en compte les évolutions de la réglementation et des missions. La Ville de Rennes a accompagné les agents actuellement en poste vers l'obtention du BPJEPS LTP (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport Loisirs tous publics) coordination périscolaire, grâce à un dispositif de formation mis en place par la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) et le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale), à travers une VAE (validation d'acquis de l'expérience) ou une formation dispensée par la DDCSPP.

- d'un animateur de loisirs titulaire : il est référent sur les projets d'animation menés sur les temps périscolaires et auprès des autres animateurs.

Ce binôme garantit une stabilité des équipes et renforce la qualité d'accueil offerte aux familles et aux enfants.

- de vacataires dont la majorité est titulaire du : près de 400 animateurs vacataires sont présents sur le temps du midi pour proposer des ateliers et partager le temps de restauration avec les enfants. Consciente de l'importance de ces animateurs dans la mise en œuvre du projet éducatif et pédagogique auprès des enfants, la Ville de Rennes finance des formations Bafa (sessions de Bases et d'Approfondissement). En 2015, 21 agents vacataires ont bénéficié d'un stage Bafa de Bases financé par la Ville de Rennes et 17 d'une session d'Approfondissement Bafa également prise en charge financièrement par la collectivité.

- d'ASEM (Agents spécialisés des écoles maternelles) : ils sont près de 210.

- d'animateurs spécifiques. La Ville est attentive à ce que les enfants bénéficiant d'un AVS (auxiliaire de vie scolaire) sur le temps scolaire, puissent bénéficier de la même prise en charge sur ses différents temps de loisirs : ainsi, une trentaine d'AVS intervient sur le temps scolaire. La prise en charge se poursuit sur le temps périscolaire avec des animateurs spécifiques qui interviennent pour permettre l'accueil de l'ensemble des enfants dans leur diversité. Au total, ils sont une centaine.

D'autre part, les enfants en situation de handicap, affectés par une allergie alimentaire ou une maladie chronique, peuvent être accueillis grâce à une adaptation des repas en fonction du type

d'allergie et la mise en place d'un PAI (Plan d'accueil individualisé) si nécessaire. Les agents des écoles sont alors informés par les médecins de la Ville des conditions d'accueil et des mesures à prendre pour prévenir ou gérer tout incident.

En parallèle, la Ville de Rennes met à disposition de ses équipes des crédits spécifiques pour les achats de fournitures, de petit matériel et de jeux.

Le matin et le soir, la Ville offre aux parents des possibilités d'accueil pour leurs enfants sur des amplitudes supérieures à celles de l'école sur les lieux d'école, à des tarifs adaptés aux ressources des familles :

- le matin de 7 h 30 à 8 h 35 ;
- le soir de 16 h 15 à 18 h 45 pour les enfants de maternelle ; de 17 h 45 à 18 h 45 après les études et ateliers pour les enfants d'élémentaire.

L'accueil du matin est déclaré en accueil de loisirs depuis le 1er septembre 2007 et est assuré par les ASEM de l'école.

L'accueil du soir n'est pas déclaré et est effectué par deux personnels d'animation titulaires, des enseignants et des vacataires qui viennent compléter ce dispositif suivant les besoins et en fonction des effectifs.

Un ¼ heure d'accueil gratuit est proposé aux familles le matin (8h20-8h35) et le soir (16h15-16h30) ainsi qu'une demi-heure le mercredi de 12h-12h30 afin de faciliter l'organisation familiale.

Parallèlement, la Ville de Rennes favorise l'amélioration des conditions d'accueil des Calm (centre d'accueil et de loisirs municipal) : généralisation de lieux d'accueil spécifiques, achat de matériel pédagogique, investissement dans des mobiliers adaptés...

On constate une légère progression de la fréquentation, en 2015 :

- 1147 enfants en moyenne fréquentent quotidiennement le Calm du matin (pour 1089 en 2014). Les enfants de plus de 6 ans représentent 57% de la fréquentation quotidienne, soit 654 enfants par jour.
- 4010 enfants fréquentent en moyenne chaque jour le temps du soir (+ 22% par rapport à 2013). Les enfants de plus de 6 ans représentent 51% de la fréquentation quotidienne, soit 2050 enfants.

L'accueil des élémentaires au CALM du soir, après les études et ateliers, est possible sans frais supplémentaires pour les familles.

Les mercredis, 24 centres de loisirs de quartiers répartis sur l'ensemble du territoire rennais sont ouverts pour accueillir les enfants de maternelle et d'élémentaire, chaque mercredi de 12 h à 18 h 45. En 2015, en moyenne 1700 enfants de maternelle et d'élémentaire fréquentent les centres de loisirs municipaux et sont accompagnés vers leur centre de loisirs de quartier soit en pédibus, soit en car dès la fin de l'école.

Sur chaque centre, l'équipe pédagogique est composée d'un Responsable éducation loisirs, titulaire du BPJEPS ou d'un diplôme équivalent, d'Asem, d'animateurs titulaires et d'animateurs vacataires qualifiés (BAFA, PSC1, etc.). Le taux d'encadrement est d'1 animateur pour 8 enfants en maternelle et d'1 animateur pour 12 enfants en élémentaire. À compter de la rentrée scolaire 2016, la Ville de Rennes propose d'ouvrir deux centres de loisirs supplémentaires le mercredi, portant le nombre total à 26.

Activités extrascolaires (vacances scolaires) :

Durant les petites vacances, 12 centres de loisirs de quartiers accueillent les enfants de maternelle et de CP, de 7 h 30 à 18 h 45.

Les enfants du CE1 au CM2 sont accueillis dans deux centres de loisirs situés à la campagne (Dominique Savio au Nord, ou La Prévalaye au Sud) : ils sont d'abord accueillis de 7 h 30 à 9 h dans l'un des sites de départ situés dans les quartiers ; en fin de journée, les familles récupèrent leur enfant jusqu'à 18 h 45 dans ces mêmes sites. Excepté pendant les vacances de Noël, où tous les enfants sont accueillis dans les centres de loisirs de quartiers.

L'organisation est du même type que celle mise en place les mercredis en ce qui concerne le profil des directeurs et des animateurs.

Environ 833 enfants, dont 325 de plus de 6 ans sont accueillis en moyenne, par jour, pendant les petites vacances, excepté pendant les vacances de Noël où les effectifs baissent de moitié.

Durant les vacances d'été, les enfants de toute petite section et de petite section sont accueillis dans l'un des 5 centres Petite enfance situés dans les quartiers (Robert Doisneau, Sonia Delaunay, Champion de Cicé, Jacques Prévert et les Gantelles). Une pédagogie spécifique au besoin de cette tranche d'âge a été mise en place par les équipes d'animation : la pédagogie interactive. En moyenne, 235 enfants y ont été accueillis chaque jour pendant l'été 2015.

Les enfants de la moyenne section au CP sont accueillis dans les centres de loisirs Dominique Savio et la Prévalaye. En moyenne, 410 enfants y ont été accueillis chaque jour pendant l'été 2015.

Les enfants du CE1 au CM2 sont accueillis au centre de loisirs des Gayeulles ouvert depuis l'été 2015 et qui a remplacé celui de La Massaye. En moyenne, 225 enfants y ont été accueillis chaque jour pendant l'été 2015. L'amplitude d'accueil estivale s'étend de 7 h 45 à 18 h 30.

Les directeurs des centres sont des adjoints d'animation ou des éducateurs sportifs qui interviennent en binôme avec des adjoints d'animation pour le centre de loisirs des Gayeulles, les animateurs sont des agents titulaires (Asem et adjoints d'animation), ainsi que des vacataires dont la majorité est titulaire du Bafa.

Des navettes de car au départ et à l'arrivée dans 17 sites situés dans les quartiers transportent les enfants vers les centres de loisirs de Dominique Savio, La Prévalaye et les Gayeulles.

Besoins répertoriés (pour quel(s) public(s)) :

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

Les commissions éducation enfance jeunesse, espace de concertation et de coordination territoriale

Travailler l'éducation à l'échelle quartier, c'est mettre en débat les problématiques locales. C'est aussi partager, échanger, confronter les représentations de chacun et interroger les orientations du projet éducatif local au regard du territoire. C'est donner du sens à l'expression "territoire apprenant". C'est surtout rechercher les alliances, les ententes entre membres de la communauté éducative. En misant sur l'exercice de la démocratie participative, cet espace de coopération permet aux habitants et aux acteurs du champ éducatif d'exercer leur "pouvoir d'agir". C'est la communauté éducative du territoire qui est le terreau et le moteur des projets. Elle a comme rôle d'en être l'un des opérateurs principaux. Les dynamiques éducatives de quartier favorisent la mise en synergie des acteurs et permettent de rendre plus lisible les actions en les regroupant, coordonnant, simplifiant, pour mieux répondre aux besoins de proximité, des enfants et des jeunes et des familles.

Mise en œuvre depuis une année dans les quartiers prioritaires de Rennes (Cleunay, Bréquigny, Le Blosne, Villejean et Maurepas), les commissions Éducation/Enfance/Jeunesse de quartier sont les instances plénières où l'ensemble des partenaires du territoire partage la connaissance du quartier, fait le bilan des actions développées et propose des évolutions voire des innovations.

L'élue(e) de quartier et l'élue déléguée à l'Education président cette instance dont le rythme de réunion diffère selon les quartiers (1 à 2 par an).

Elles coordonnent le partenariat qui agit à la mise en œuvre locale des 6 objectifs du PEL rennais.

Elles fédèrent les initiatives et favorisent la réalisation de projet au plus près des besoins et des attentes des enfants, jeunes et des familles.

S'appuyant sur des groupes thématiques ou des initiatives locales, elles facilitent la production d'actions éducatives complémentaires à celles développées en permanence sur les territoires. Elles rendent ainsi opérantes les orientations du PEL et du PEDT et tentent de construire la complémentarité et la cohérence avec les différentes interventions éducatives.

Un fonds de 50 000€/an (ville de Rennes Direction Éducation Enfance) est dédié pour soutenir les actions issues de cette démarche "communautaire" sur les 5 quartiers. (par exemple : structures disponibles, tissu associatif, ressources humaines mobilisables déjà formées ...)

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT :

L'action de la Direction Education Enfance est territorialisée en 5 antennes qui demeurent les interlocuteurs privilégiés des écoles. Un travail est engagé sur l'amélioration des points suivants :

- Locaux : la Ville s'efforce de mutualiser les locaux sur les groupes scolaires (salles de sport, salles polyvalentes, BCD, ateliers). Cette démarche est à consolider par la mise en place de chartes de partage des locaux sur chaque groupe scolaire

- Adaptation de l'offre aux maternelles : afin de mieux prendre en compte le rythme des plus petits, une démarche est engagée en lien avec l'EN pour renforcer la continuité éducative entre les enseignants et les équipes périscolaires, veiller à l'adaptation de l'offre périscolaire, aménager les locaux de façon plus adaptée, former les équipes sur des thématiques transversales, etc.

- Transports : la Ville a adapté l'ouverture de ces accueils, notamment le mercredi, en ouvrant deux centres de loisirs supplémentaires pour mieux répondre aux besoins des usagers et limiter les déplacements, notamment des plus petits. Par ailleurs, les déplacements doux sont encouragés par la mise en place de trajets en triporteur

- Relation avec les équipes enseignantes: les temps de transition et de partage avec les équipes enseignantes sont à renforcer. Le temps de travail des animateurs a été augmenté dans l'objectif de fluidifier les échanges.

- Stabilisation des équipes : la ville souhaite renforcer la stabilité et la présence en proximité des équipes afin de permettre aux enfants de disposer d'animateurs référents. Afin d'y répondre, les élus ont adopté un plan de déprécarisation permettant le recrutement de 42 animateurs de loisirs titulaires supplémentaires au cours des deux années à venir. D'ici deux ans, chaque groupe scolaire bénéficiera de façon permanente de la présence de trois professionnels de l'animation sur le temps périscolaire. Cette organisation permet d'entretenir un lien permanent avec les familles avec l'appui en Education Prioritaire de l'équipe du Projet de Réussite Educative composée de 8 référents en matière d'accompagnement à la parentalité.

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Projet éducatif local (PEL) : oui

Contrat de ville : oui

Contrat dans le domaine culturel [contrat local d'éducation artistique (CLEA), projet territorial d'éducation artistique (PTEA), contrat « territoire lecture » (CTL), ou enseignements artistiques spécialisés] : oui (Plan Local d'Education Artistique)

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : oui (en partenariat avec la Ligue de l'enseignement)

Contrat enfance jeunesse (CEJ) : oui

Autres :

4. OBJECTIFS

Articulation du projet éducatif de la commune avec le projet d'école :

À ce jour, les équipes périscolaires ont été jusque-là peu ou prou associées à l'élaboration du Projet d'école. Le soutien apporté par la ville aux actions éducatives sur le temps scolaire est l'occasion de contribuer à la mise en place de projets communs et partagés scolaire-périscolaire.

Prendre appui sur le(s) projet(s) d'école.		Objectifs	Actions	Éléments d'évaluation
Volet parcours d'éducation artistique et culturel :		<ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'accès pour tous à toutes les formes de culture - Découverte, appropriation et partage d'une pratique et des lieux 	<p>Mise en œuvre du plan local d'éducation artistique</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le cadre scolaire : Aide aux projets des écoles Résidences d'artistes CHAM/ CHAD : Classes à horaires aménagés pour de la musique et danse Classes orchestre - dans le cadre péri et extra-scolaire : Parcours culturels des centres de loisirs Ateliers sur le temps du midi, sur le temps du soir Financement de prestations externes (spectacles, artistes...) 	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du public ou territoire touché Présence artistique tous les 2 ans dans chaque école Accessibilité pour les familles (Grille tarifaire, pas de surcoût sur les centres de loisirs) Lien scolaire/périscolaire Rayonnement au niveau des familles Reconduction de l'action Nombre de résidences d'artistes, de parcours culturels Suivi du nombre d'inscription et de fréquentation dans les équipements en régie Questionnaires de satisfaction
Volet parcours numérique :		<ul style="list-style-type: none"> Transmettre à tous les enfants et sur tous les temps les connaissances et compétences nécessaires à la maîtrise des outils et ressources numériques Développer les usages, les pratiques pédagogiques et favoriser l'accès aux ressources Accompagner les familles les plus éloignées du système scolaire par le biais du numérique 	<ul style="list-style-type: none"> Co-construction des choix techniques articulés avec des orientations pédagogiques faciliter la mise à disposition d'équipements adaptés à des besoins définis sur projet et assurer la maintenance de ces équipements. Accompagnement des pratiques pédagogiques des enseignants autour des TNI et dalles tactiles, tablettes, ENT. Prise en compte des besoins spécifiques en éducation prioritaire Mise en place d'ateliers permettant l'acculturation 	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du public ou territoire touché Nombre d'enfants concernés Lien scolaire/périscolaire Rayonnement au niveau des familles Reconduction de l'action Évolution (dotation) du parc numérique par école Nombre de classes et de familles utilisant l'ENT (cahier de texte du portail, blog etc.) Nombre d'enfants participant aux ateliers numériques sur le temps périscolaire

	<p>Éduquer aux médias</p> <p>Sensibiliser aux droits et devoirs liés à l'usage de l'internet et des réseaux</p> <p>Renforcer et développer les moyens et les ressources numériques dans les écoles</p>	<p>au numérique à la fois sur les temps scolaire et périscolaire en complémentarité de contenus : ex projet D-Clics ou ateliers développés par des associations rennaises telles que BUG ,3 Hit combo ou ElektriK, etc.,</p> <p>Expérimentations (ex : développement de logiciels tels que dans l'expérimentation script and go, logiciel d-clics à l'école Trégain : faire découvrir la programmation en faisant un jeu vidéo, développement de partenariat avec sociétés et/ou médias : production de classe numérique)</p> <p>Mise à disposition de ressources et d'outils adaptés facilement accessibles (mise à disposition de classes informatiques mobiles ou de tablettes sur projets)</p> <p>Education à l'internet et aux réseaux (ex : atelier D-Clics à l'école Trégain : échange avec les enfants sur leurs pratiques du jeu video et introduire des notions fondamentales sur la navigation internet (risques, prévention) Réflexion sur un projet de charte d'usage adapté à l'âge des différents utilisateurs</p> <p>Promotion et vulgarisation du contenu du plan numérique auprès des familles : notamment développer l'utilisation du portail numérique pour valoriser les contenus et les usages individuels afin de favoriser l'autonomie de l'enfant et l'échange avec sa famille, la relation de la famille avec l'école (ex : développer l'aide individualisée et la relation</p>	
--	--	---	--

Volet parcours citoyen :		<p>Développer une stratégie qui permette de valoriser, développer et articuler les différentes initiatives et actions mises en œuvre autour de la citoyenneté et de la laïcité</p>	<p>avec la famille par l'usage du cahier numérique/cahier de texte avec l'ENT).</p> <p>Développement de l'accès de tous aux réseaux avec le déploiement du réseau FOR de fibre optique dans les écoles</p> <p>Formation des équipes éducatives (scolaire et périscolaire) : formations partagées, faciliter l'accès aux ressources (avec l'appui de Canopé)</p> <p>Mise en place de classes laïcité Mise en place de conseils d'enfant Élaboration d'un mallette laïcité (péri et extrascolaire)</p> <p>Projet autour de règles de vie communes à l'école (Liberté Couleur)</p> <p>Formation "laïcité" pour les agents des écoles</p> <p>Intervention de médiateurs social en milieu scolaire Formation des équipes aux compétences psychosociales</p> <p>Intégrer une évaluation des temps périscolaire par les enfants dans les projets pédagogiques</p> <p>Poursuite du travail engagé dans les espaces parents avec les familles</p>	<p>Pertinence du public ou territoire touché Nombre d'enfants Lien scolaire/périscolaire Rayonnement au niveau des familles Reconduction de l'action</p> <p>Nb d'enfants bénéficiaires Nb de temps thématiques mise en œuvre avec les parents Nb d'agents formés sur ces thématiques Nb d'espaces parents Nd d'ateliers "citoyenneté" sur les temps périscolaires, Nb de séances mallette laïcité Nb de conseils d'enfants Médiation par les pairs: nb d'enfants formés</p>
--------------------------	--	--	--	---

La contribution des parents et des enfants à l'élaboration du projet se concrétise à travers le travail autour du projet sur chaque école : directeur d'école, responsable éducation loisirs, parents d'élèves et associations se réunissent chaque année pour construire le projet sur chaque école et au plus près des besoins du territoire. Initié en 2013-2014, ses temps d'échanges et de concertations sont intégrés et consolidés. L'objectif est de construire la complémentarité et la continuité d'action sur tous les temps avec des activités périscolaires diversifiées, qui complètent le projet d'école, ouvrent les enfants sur le quartier, sensibilisent sur des enjeux éducatifs plus larges (ouverture culturelle, laïcité, vivre ensemble, développement durable, etc.) et s'appuient sur les dynamiques de territoire et sur les ressources.

5. ACTIONS, ACTIVITÉS ET EMPLOI DU TEMPS³

La montée en puissance de l'offre péri scolaire liée à la réforme des rythmes scolaires depuis 2013 à Rennes, s'inscrit dans un souci de diversité de qualité et de complémentarité (cf. bilan périscolaire avec notamment + 400 000 € consacrés aux ateliers associatifs).

Souvent perçu par certaines familles comme une offre de prestation, de service, il est nécessaire de réaffirmer que les actions éducatives proposées répondent à une volonté éducative affirmée par les partenaires du PEL et du PEDT. Elles doivent être définies au plus près des besoins et des attentes des enfants et favoriser par le choix des pédagogies utilisées: la découverte, l'initiation, l'expression et la socialisation. Pour cela démarche de projet est au cœur de chaque action menée. La finalité de ces interventions vise l'épanouissement et l'émancipation de l'enfant.

³ Annexe 2 – bilan périscolaire 2014-2015

6. PILOTAGE DU PROJET

Le comité de pilotage du PEDT, prévu par l'article L. 551-1 du Code de l'éducation, est constitué par le comité de suivi du Projet Éducatif Local installé en mars 2016 et regroupant une grande partie des acteurs éducatifs du territoire, sa composition en sera complétée par des membres du groupe local des rencontres nationales de l'éducation, des représentants de parents d'élèves élus, des bénévoles et représentants d'association œuvrant pour l'éducation (Francas, Unicef 35, notamment). Cette instance pourra s'appuyer également sur les travaux développés par les commissions Éducation/Enfance/Jeunesse présentes dans les 5 quartiers prioritaires de Rennes.

Rôle et missions:

Les travaux de ce comité ont pour objectifs de fédérer les ressources locales, d'apporter un appui à la commune pour construire un programme en recherchant la cohérence et la complémentarité des actions.

Il constitue un lieu d'élaboration d'une culture partagée. Les bilans et éléments d'évaluation ainsi que des projets emblématiques y seront présentés et nourriront la réflexion des membres du comité.

Ainsi le suivi régulier de la mise en œuvre du projet et son évaluation seront partagés par les partenaires contribuant aux travaux de ce comité. À ce titre, l'APRASE, l'observatoire des données sociales de Rennes Métropoles, contribuera à collecter les données et indicateurs exploitables, permettant l'évaluation de cette politique publique. Cet accompagnement, les outils et les indicateurs retenus, sont encore à consolider. Cette approche statistique sera complétée par des approches qualitatives.

Le comité, sous sa forme plénière se réunit deux fois par an. Si cela s'avère utile et nécessaire des membres du comité peuvent choisir de constituer des groupes de travail thématique.

Composition de la structure de pilotage :

Les acteurs institutionnels ou membres du comité de pilotage du PEL:

Les élus rennais, l'élu à la jeunesse du conseil départemental, des représentants du comité local des Rencontres Nationales de l'Education, la directrice de la CAF 35, le directeur de la DDCSPP 35, le directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale, les services internes de la Ville, les associations rennaises dans leur diversité (Ligue35, Francas, CEMEA, FCPE, Cercle Paul Bert, Fédération des MJC.....).

Coordination du projet :

Nom et prénom du coordinateur : Bertrand Gohier

Fonction : coordonnateur du PEL

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

8. INSCRIPTION ET LIENS AVEC LES FAMILLES

Modalités d'inscription aux activités proposées :

A l'année	De période à période	Trimestriel	Modulable
Gratuit	Payant	Payant pour certaines activités	Payant pour les activités après la classe
	Tarif :	Tarif :	Tarif :

Sur le périscolaire, la Ville de Rennes conserve **une tarification** fondée sur un principe de progressivité avec 13 tranches tarifaires, et de gratuité pour les familles les moins favorisées. Comme par le passé, l'atelier du midi est inclus dans le prix de la pause méridienne ; l'atelier du soir est facturé sur la même base que l'accueil en études surveillées, avec la gratuité pour les trois premières tranches de la grille tarifaire. À titre d'exemple, le temps du midi pour les 1ères tranches s'élève à 1,04 euros pour le repas et les activités.

D'autre part, les nouveaux temps dégagés par la réforme ne sont pas facturés aux familles :

Le matin de 8h20 à 8h35

Le midi de 13h55 à 14h05

Le soir de 16h15 à 16h30 et de 16h à 16h30 les vendredis

Le mercredi, les familles dont les enfants ne fréquentent pas les centres de loisirs peuvent bénéficier d'un accueil prolongé jusqu'à 12 h 30, après la classe.

Enfin, un système de pré réservation pour les petites et les grandes vacances est expérimentée depuis 2015 afin de permettre un meilleur accueil, au plus près du besoin des familles. C'est aussi la possibilité d'ajuster les besoins en personnels, les commandes de restauration dans le cadre d'une politique publique responsable (Plan d'alimentation durable).

Modalités d'information et d'échanges avec les familles (portail numérique, courriers, affichages collectifs, réunions, etc...)

Une communication renforcée et ciblée auprès des différents publics a été mise en place afin de permettre l'égal accès de tous aux loisirs éducatifs.

Ainsi, La Ville développe une information « institutionnelle » qui s'adresse à l'ensemble des familles pour leur faire connaître les modalités générales d'organisation de l'offre éducative de la Ville de Rennes (guide périscolaire, information en conseil d'école, réunions familles dédiées sur les écoles).

La création d'une charte graphique a permis d'harmoniser les différents supports. Celle-ci se décline sur les documents s'adressant à l'ensemble des familles rennaises : plaquette année, plaquette été, emploi du temps semaine-type etc.

Dans ce prolongement, la Ville développe l'information par le biais de supports de communication adaptés aux nouvelles technologies : Mailing listes, sms, réseaux sociaux, espace numérique de travail (Educ@rennes) avec l'objectif de rendre ce dernier plus accessible aux familles.

Enfin sur chaque école, le responsable des temps périscolaire (REL) rédige et met à disposition des familles le projet pédagogique de structure. Il est également le garant de la relation à l'utilisateur : réunions d'information, temps convivial, etc.

9. EVALUATION DU PEDT

Éléments prévus dans le bilan / évaluation du projet : (dimension importante à concevoir lors de l'élaboration du PEDT : (quoi, quand, comment ?)

Un travail d'évaluation a été mené en fin d'année scolaire 2015-2016 sur 4 groupes scolaires de la ville pour évaluer l'organisation, les moyens et le partenariat à l'œuvre au sein de l'école notamment en réponse à l'objectif de continuité éducative.

En parallèle, un travail de construction d'indicateurs macro a été lancé en lien avec l'APRAS.

Enfin, en termes de suivi du PEDT : plusieurs indicateurs sont proposés.

Indicateurs retenus :

1-Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc) :

- nombre d'inscrits / nombre de participants
- nombre d'ateliers/enfant
- % d'enfants qui fréquentent au moins une fois l'une des activités périscolaire
- répartition des participants par tranche tarifaire
- croiser les niveaux de fréquentation avec les tranches tarifaires pour les différents temps
- niveau d'encadrement (nombre, qualité des intervenants)

2-Indicateurs qualitatifs :

La diversité et la complémentarité des actions proposées aux enfants sont des éléments qui peuvent être mesurés et comparés, de même un regard objectivé sur la dynamique partenariale portant sur l'élaboration et le suivi des actions dans et autour des écoles permettra d'éclairer le niveau et la qualité de la mobilisation. Ces indicateurs pourront compléter les éléments d'évaluation.

- Public
- Complémentarité
- Dynamique partenariale

D'autre part, des indicateurs seront repérés dans le cadre du PEDT 2, avec la mise en place de fiches actions rédigées par thématique:

- L'école maternelle
- La laïcité/ citoyenneté/vivre ensemble
- La parentalité
- Le sport
- L'ouverture culturelle et artistique
- La Santé prévention
- Le Développement durable
- Le numérique

Enfin, la grille d'autoévaluation transmise par la DDCSPP est utilisée comme support d'évaluation et indicateur d'évolution

Annexe 1 – Effectifs scolaires, établissements

Enfants scolarisés	Année 2013-2014	Année 2014-2015	Année 2015-2016
Nombre d'enfants d'élémentaire	7 370	7 553	7 802
Évolution du nombre d'élèves /année précédente	184	183	249
Pourcentage	2,56%	2,40%	3,30%
Nombre d'enfants de Maternelle	5 650	5 592	5623
Évolution du nombre d'élèves /année précédente	142	-58	31
Pourcentage	2,58%	-1%	0,55%
Total	13 020	13 145	13 425
Évolution du nombre d'élèves /année précédente	326	125	280
Pourcentage	2,57%	1%	2,13%

Établissements	publics	privés	Total
Écoles élémentaires	41	<i>Les établissements privés n'entrent pas à ce jour dans le dispositif mis en place pour accompagner la réforme des rythmes éducatifs</i>	40
Écoles maternelles	42		41
Total des établissements concernés			83

Quartiers	Groupes Scolaires
Secteur Sud Est	Carle Bahon
	Chateaugiron/Landry
	Guillevic
	Henri Wallon (maternelle)
	Léon Grimault
	Marc Sangnier/Paul Langevin
	Poterie
	Robert Doisneau
	Torigné
	Volga
	Pascal Lafaye

<u>Secteur Sud Ouest</u>	Albert de Mun/Quineleu
	Clémenceau
	Clôteaux
	J.Prévert
	Oscar Leroux
	Faux-pont/Liberté
	Colombier
	Louise Michel
	Villeneuve
<u>Secteur Nord-ouest</u>	Guyenne
	Jean Moulin
	Joseph Lotte
	Andrée Chedid
	Camille Claudel
	C. St Aubin/St Malo
	Jean Zay
	Nelson Mandela
	Sonia Delaunay
<u>Secteur Ouest</u>	Champion de Cicé
	Ille
	Marie-Pape Carpentier
	Moulin du Comte
<u>Secteur Nord Est</u>	Gantelles
	Duchesse Anne
	Pablo Picasso
	Jean Rostand
	Jules Ferry
	Jules Isaac
	Marcel Pagnol
	Trégain